

Mise au point du Gouvernement de SM le Roi concernant le cas de Kaddour Terhzaz

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 18-05-2010 01:33:37

Le Gouvernement de Sa Majesté le Roi tient à remettre les choses dans leur véritable contexte concernant le cas de M. Kaddour Terhzaz, ancien colonel-major des Forces Royales Air, a souligné le ministère de la communication dans un communiqué parvenu dimanche à la MAP.

Voici le texte de ce communiqué:

"Certains organes de presse français ont rapporté des éléments d'appréciation sur le cas de M Kaddour Terhzaz, ancien colonel-major des Forces Royales Air.

A ce sujet, le Gouvernement de SM le Roi tient à remettre les choses dans leur véritable contexte et établir la mise au point suivante:

I.- L'intéressé a été démis de ses responsabilités en 1988, puis mis à la retraite pour faute professionnelle grave confirmée par les enquêtes et inspections d'usage, sans pour autant être alors déféré devant les tribunaux compétents.

II.- Il a bénéficié d'une Haute Clémence lorsqu'il a, par la suite, volontairement procédé à la destruction de biens publics avant de quitter le domicile de fonction que l'Etat avait mis à sa disposition,

III.- M. Terhzaz a été condamné en novembre 2008 pour divulgation de secrets militaires, à l'occasion d'un procès équitable au cours duquel il a bénéficié de toutes les garanties de la défense.

IV.- Il n'a donc pas été condamné pour le motif avancé d'une soi-disant lettre qu'il aurait soumise à la Très Haute Attention de Sa Majesté le Roi sur les conditions de détention en Algérie des prisonniers de guerre marocains dans le contexte du conflit sur le Sahara marocain. Il s'agit là d'une totale aberration, l'Etat marocain n'ayant cessé de dénoncer régulièrement les conditions de captivité prolongée et inhumaines de ses soldats dans les geôles sur le territoire algérien. Ils n'ont malheureusement été libérés que par groupes successifs étalés sur plusieurs décennies, malgré les multiples démarches effectuées auprès de l'ONU et du CICR.

V.- Sa Majesté le Roi, que Dieu L'Assiste, a bien reçu récemment une demande de grâce royale formulée par l'épouse de M.Terhzaz. Arguant de la double nationalité de ce dernier, la famille a engagé une campagne indigne de dénaturation volontaire de la vérité.

VI.- Les manquements graves opérés par M. Terhzaz à ses obligations professionnelles, de surcroît militaires, sont clairement établis. Au demeurant, ils avaient fait suite à plusieurs fautes dont il connaît parfaitement la gravité sans pour autant avoir alors été judiciairement poursuivi. La nature de ces fautes relève par essence de la réserve et du strictement confidentiel.

Ces informations ne peuvent être manipulées à dessein ou encore être minimisées ou ignorées sous prétexte d'une double nationalité ou d'un mariage avec une ressortissante française, s'agissant de surcroît d'un officier supérieur des Forces Armées Royales".

MAPF